



**SPULTIN et publications**

**Conseil syndical  
Sections syndicales**

**Comités internes**

**Assemblée  
générale**

**Statuts**

**Convention collective  
Guide d'application**

**Régime de retraite  
Prévoyances collectives**

**Fédération et autres sites**

# LE SPULTIN

LE BULLETIN D'INFORMATION DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

**12 novembre 2001 / volume 12 / No 26**

La diffusion des nouvelles qui font l'objet des SPULTINs Nos 26 et 27 a été retardée par les embargos sur les communications relatives à la négociation.

## **Compte rendu de la réunion régulière du Conseil syndical du 19 octobre 2001**

Le Conseil syndical s'est réuni le 19 octobre dernier. Nous vous présentons un sommaire des principaux points abordés lors de cette réunion.

### **1. Assemblée générale régulière du SPUL**

Le conseil a modifié l'heure et le lieu de la prochaine réunion régulière de l'Assemblée générale. Il a été décidé qu'elle se tiendrait le jeudi 8 novembre 2001 à 11 h 30 au Théâtre de la Cité universitaire du Pavillon Palasis-Prince.

### **2. Amendement No 21\* au règlement du RRPPUL**

Le conseil a adopté un projet de lettre d'entente concernant l'amendement No 21\* au

règlement du RRPPUL. Cet amendement vise à harmoniser le règlement du régime avec la loi 102 et n'a aucun impact financier.

### **3. Compte rendu du Comité de négociation**

Louise Mathieu, porte-parole du Comité de négociation du SPUL, a fait rapport au conseil. Depuis le dernier Conseil syndical, le Comité de négociation du SPUL a tenu une quinzaine de réunions, dont cinq avec le Comité d'appui et de stratégie. Après le dernier Conseil syndical, la partie patronale a annulé une série de rencontres prévues à la table de négociation. À la reprise des rencontres, le 9 octobre 2001, elle a déposé des nouvelles propositions, qui n'ont pas substantiellement diminué l'écart entre les deux parties. Au contraire, ce nouveau dépôt comportait la nouvelle demande de retirer plusieurs griefs, dont celui sur le plancher d'emploi et ceux sur l'indexation des salaires.

À la rencontre suivante, le 12 octobre 2001, nous avons refusé le congé de cotisation patronale au RRPPUL que l'Employeur continuait de réclamer. Les négociateurs patronaux ont tout de suite annoncé que ce refus aurait des conséquences négatives sur les salaires que nous pourrions obtenir. Les deux rencontres suivantes, les 16 et 19 octobre 2001, ont porté sur nos demandes salariales, sur les professeures et professeurs sous octroi, sur la réorganisation des unités et sur le processus de sélection. Un certain progrès a été accompli sur ce dernier sujet.

Des questions des membres ont permis à Mme Mathieu de préciser que, contrairement à ce que laisse entendre le Volume 1, No 7, du bulletin multicolore diffusé par le VRRH, rien n'est réglé à propos des prévoyances collectives. Malheureusement, en temps de grève, la désinformation patronale est un phénomène aussi commun que la pluie à l'automne. Que les membres du SPUL ne se laissent pas déstabiliser par cette campagne d'intoxication ! Nos moyens de pression ont déjà un effet à la table. Continuons en ce sens et nous finirons par obtenir une convention acceptable !

### **4. Compte rendu du Comité de grève**

Denis Juhel, président du Comité de grève, rapporte que le comité a tenu trois réunions et qu'il a mis en place les moyens matériels nécessaires aux journées de grève. Chacune des trois journées de grève, tenues les 11, 15 et 18 octobre 2001, a comporté des activités particulières : comités d'accueil aux portes des pavillons, piquetage, équipes d'estafettes, garde des entrées du campus, manifestation au boulevard Laurier. De plus, le 17 octobre, nous avons joué le rôle d'hôtes et d'hôtesse d'accueil des membres du Conseil d'administration de l'Université qui se réunissaient au pavillon Louis-Jacques-Casault. Si l'organisation n'est pas toujours impeccable, rappelons-nous que nous ne sommes pas et nous ne tenons pas à devenir des professionnelles et professionnels de la grève. La présente grève n'est que la troisième dans l'histoire du SPUL, la précédente remontant à plus de dix ans. Somme toute, le bilan est positif. Le Comité de grève est

prêt à accomplir son mandat, c'est-à-dire à mettre en œuvre les moyens de pression qui seront décrétés par les instances du SPUL.

## **5. Soutien de la FQPPU**

Mme Arpi Hamalian, présidente de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université, est venue nous apporter un message de solidarité et d'appui de la part des collègues de la Fédération. Elle a souligné que plusieurs des enjeux pour lesquels nous nous battons se retrouvent au cœur des revendications de bien des universitaires au Québec, au Canada et partout dans le monde. C'est la mission universitaire elle-même qui est menacée et que nous devons défendre.

## **6. Information du président**

### ***Démarches directes auprès des professeures et professeurs quant à la récupération des cours***

Le 19 octobre 2001, le président du SPUL, M. Claude Banville, a écrit au vice-recteur aux ressources humaines, M. Jacques Samson, pour lui signifier que les démarches menées par des responsables d'unité directement auprès de membres du SPUL, pendant leur grève, pour leur demander comment ils corrigeront éventuellement les effets de cette grève constituent une atteinte directe au pouvoir légal de représentation du SPUL.

Si votre responsable d'unité tentait de communiquer avec vous à ce sujet, veuillez rapporter l'incident aux bureaux du SPUL.

### ***Grief sur le plancher d'emploi 1999***

Nous avons reçu la décision de l'arbitre qui confirme sa décision précédente ordonnant à l'Employeur d'ouvrir 97,47 postes de professeurs, rétroactivement au 1er octobre 1999 : " Que l'Université applique la convention collective et ses clauses pénales en vertu du dispositif de la décision du 12 février 2001 et la convention collective aura été respectée. "

Nous avons déposé la nouvelle décision à la Cour supérieure.

### ***Grief sur l'indexation des salaires***

Nous avons reçu la décision de l'arbitre. Pour ce qui est du premier grief, il ordonne à l'Employeur de corriger nos échelles salariales, pour la période du 1er décembre 1999 au 30 novembre 2000, en les redressant d'un pourcentage de 1,5 % et de nous payer les sommes dont nous avons été privés, du 1er décembre 1999 au 30 novembre 2000, en raison de l'indexation erronée des échelles salariales. L'arbitre nous accorde ainsi le

pourcentage de redressement que nous demandions, mais pas à partir de la date que nous souhaitions, qui était le 1er décembre 1998. Cela, parce que l'augmentation de 1,5 % des échelles salariales du secteur public prenait effet le 1er janvier 1999. Conséquemment, l'arbitre n'a pu nous accorder de redressement de nos échelles au 1er décembre 1998, ni avant le 1er décembre 1999, car la convention collective et la lettre d'entente signée le 18 juin 1998 ne prévoient de redressement, par indexation, qu'au 1er décembre de chaque année.

Quant au second grief, l'arbitre nous accorde pleinement ce que nous demandions, soit que l'Université corrige nos échelles salariales, pour la période du 1er décembre 2000 au 30 novembre 2001, en les redressant d'un pourcentage de 2,5 % et qu'elle nous paye les sommes dont nous avons été privés, du 1er décembre 2000 jusqu'à l'exécution de la sentence, en raison de l'indexation erronée des échelles salariales.

### ***Élections dans les sections***

Il y a encore neuf sections (sur 63) qui n'ont pas élu leurs officiers syndicaux. Il est pour le moins surprenant qu'il y ait encore des collègues à ce point indifférents aux décisions qui se prennent au Conseil syndical. Êtes-vous membre d'une section non-représentée ? Il n'est jamais trop tard pour corriger la situation... Si votre section est dans l'incapacité de se réunir, il est possible de procéder à des élections par courrier interne (des élections par courriel ne sont pas valides). Le secrétariat du SPUL (tél. 2955) peut vous fournir l'aide nécessaire.

### ***Élections à venir***

Des élections devraient avoir lieu à une prochaine réunion du Conseil syndical concernant le Comité du SPUL sur la retraite, le Comité d'aide aux professeures et professeurs et le Comité d'analyse de la gestion institutionnelle.

### ***Amendements No 20\* et No 21\* au règlement du RRPPUL***

L'amendement No 20\* au règlement du RRPPUL a été signé et l'amendement No 21\* le sera sous peu.

### ***Indemnités de grève***

Il va de soi que les indemnités de grève ne seront payées qu'après que l'Employeur aura coupé notre salaire. Les modalités vous seront communiquées ultérieurement. Entre temps, veuillez garder vos talons de chèque (avant et après coupures).

### ***Appui de la CADEUL***

Lors de sa dernière assemblée générale, la CADEUL a donné son appui au SPUL relativement à certains enjeux de la négociation, dont le plancher d'emploi. De plus, suite à des clarifications dans des clauses relatives à l'évaluation des cours et des professeurs et professeuses, de même qu'à la propriété intellectuelle, la CADEUL s'est déclarée prête à envisager la participation à des moyens de pression concertés avec le SPUL. Les clarifications requises ont été introduites dans nos demandes.

### ***Annulation par l'Employeur des réunions du Comité paritaire de gestion des prévoyances collectives***

Le 16 octobre 2001, le président du SPUL, M. Claude Banville, a écrit au vice-recteur aux ressources humaines, M. Jacques Samson, pour dénoncer le comportement de la partie patronale au Comité paritaire de gestion des prévoyances collectives. Ce comité ne s'est plus réuni depuis le 4 avril 2001. L'annulation des réunions, parfois à la dernière minute, témoigne d'un manque de respect à l'égard des représentants du SPUL et risque de pénaliser des membres de la communauté universitaire qui attendent les décisions du comité.

### ***Coupure par le MÉQ de la subvention de fonctionnement de l'Université***

Notre grève permet-elle à l'Université de sauver de l'argent ? Pas du tout. Le ministère de l'Éducation prélève dans la subvention de fonctionnement de l'Université ce que celle-ci nous coupe en salaire. En fait, pour chaque journée de grève, et en vertu de notre convention actuelle, l'Employeur coupe nos salaires de 1/365 de notre salaire annuel, alors que le MÉQ coupe l'Université de 1/261. L'Université se trouve donc à perdre quelque 82 000 \$ par jour de grève.

## **Programme d'accès à l'égalité**

Il est temps de mettre à jour les plans de redressement des unités. C'est une tâche qui relève de l'assemblée de chaque unité. Les plans mis à jour doivent être envoyés au vice-recteur aux ressources humaines pour le 1er novembre 2001. Si ce n'est déjà fait, nous vous invitons à mettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion de votre unité.

---

[Accueil](#) | [Spultin](#)  
[Convention collective](#) | [Guide d'application](#) | [RRPPUL](#) | [Prévoyances collectives](#)  
[Assemblée générale](#) | [Conseil syndical](#) | [Sections syndicales](#)  
[Comités internes](#) | [Statuts](#) | [FQPPU et autres sites](#)

---

Pour tout renseignement supplémentaire, communiquez avec [Lucie Hudon](#)